



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/18809  
16 Avril 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 16 AVRIL 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

Comme suite à ma lettre du 10 avril 1987 publiée sous la cote S/18796, j'ai l'honneur de vous informer de nouveaux crimes de guerre ignobles perpétrés par le régime iraquien.

Aujourd'hui 16 avril 1987, des avions de combat du régime iraquien ont largué des bombes chimiques sur deux villages frontière iraniens, les villages de Kandar et d'Aloot, près de la ville de Baneh. Dix villageois blessés au cours de ce bombardement ont été transférés à l'hôpital de Baneh pour y recevoir des soins. Ce dernier crime de guerre du régime iraquien s'inscrit odieusement dans le droit fil de l'utilisation universellement connue et documentée d'armes chimiques dans laquelle persistent les agresseurs iraqiens, utilisation dont l'ampleur s'est encore dangereusement étendue ces jours derniers, les armes en question ayant été dirigées contre des civils innocents. Ce bilan déplorable ne saurait être dissimulé en avançant des allégations sans aucun fondement comme celles qui figurent dans le document S/18806 du Conseil de sécurité.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Said RAJAI KHORASSANI